



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE

Tulle, le 29 août 2022

### **LA DEMARCHE « FRANCE SERVICES » : UN ACCES A UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE ET DE QUALITE POUR TOUS LES USAGERS**

Le 25 avril 2019, le président de la République a annoncé, à l'issue du Grand débat national, sa décision de créer le réseau « France Services ». La volonté présidentielle a trouvé sa traduction opérationnelle dans la circulaire du Premier ministre adressée aux préfets le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La création de ce nouveau réseau poursuit trois objectifs :

- **améliorer l'accessibilité des services publics et simplifier les démarches administratives**, à travers la création, dans chaque canton, d'au moins un lieu d'accueil, ouvert à minima 24 heures par semaine, réparties sur cinq jours, regroupant les principaux services proposés par les neuf partenaires nationaux du réseau (Mutualité sociale agricole, Caisse d'allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Pôle emploi, La Poste, Ministère de la justice, Direction générale des finances publiques et Ministère de l'intérieur) ; des partenariats locaux sont également possibles selon les besoins du territoire ;
- **renforcer, de manière substantielle, la qualité du service rendu aux usagers**, à travers une prise en charge globale, par un agent polyvalent et formé, de la situation administrative de chaque usager.

**L'ambition de ce nouveau réseau est donc de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet.**

**Cabinet de la préfète  
Service départemental de  
la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex



L'État accompagne les porteurs des nouveaux établissements « France Services » en leur allouant un financement forfaitaire annuel de **30 000 euros**.

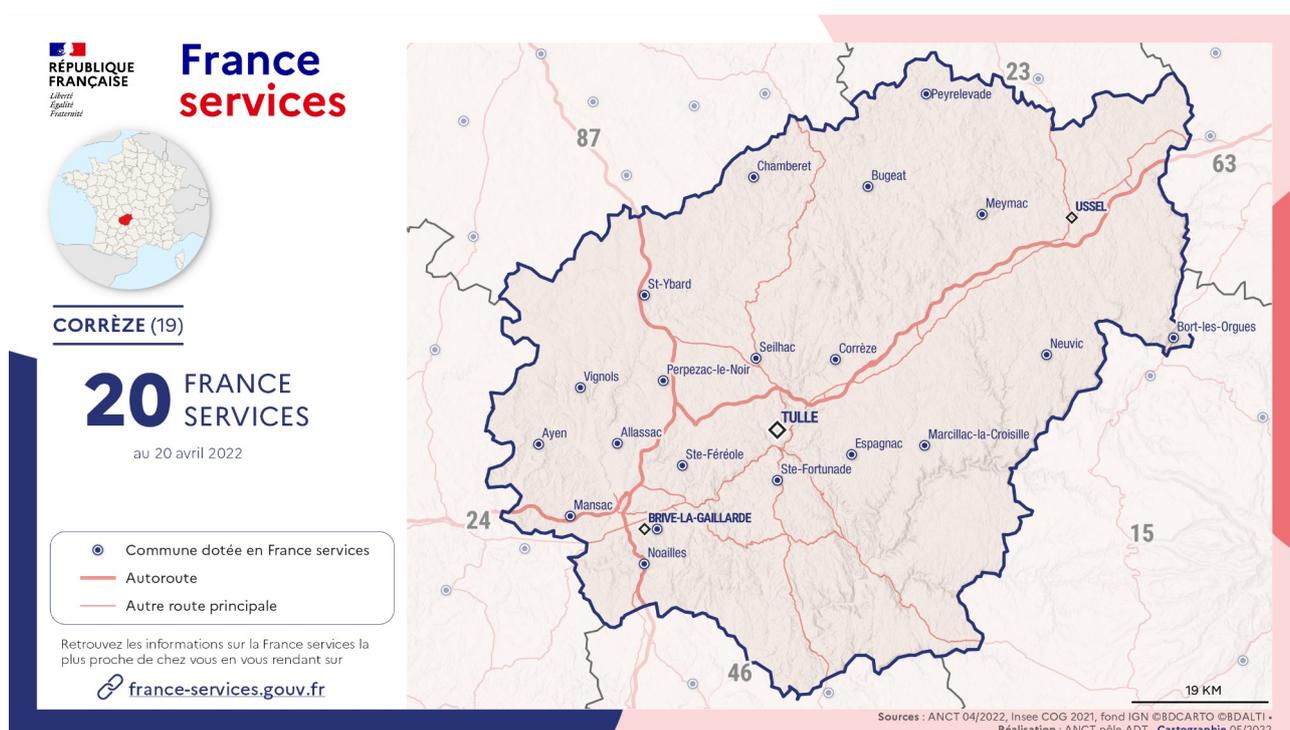
Le déploiement de ce nouveau réseau s'appuie, en Corrèze, sur le réseau existant des maisons de services au public (MSAP) et l'ouverture de nouvelles implantations « France Services », là où sont les besoins, **prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**.

La Corrèze compte à ce jour vingt établissements « France Services » :

- treize portés par des communes (Ayen, Allasac, Bort-les-Orgues, Espagnac, Meymac, Neuvic, Noailles, Peyrelevade, Perpezac-le-Noir, Sainte-Féréole, Sainte-Fortunade, Seilhac et Vignols) ;
- six portés par le groupe La Poste (Brive, Bugeat, Chamberet, Corrèze, Mansac et Marcillac-la-Croisille) ;
- un coporté par une commune et la chambre d'agriculture (Saint-Ybard).

**Le déploiement de ce nouveau réseau de services publics mutualisés se poursuivra dans les prochains mois à un rythme soutenu pour s'achever cette année.**

**Aujourd'hui, est inaugurée la structure « France Services » de Sainte-Féréole labellisée en octobre 2021.**



## Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex



## France Services : Ils racontent la démarche

Henri Soulier, maire de Sainte-Féréole

L'Histoire de la création de la structure France Services de notre commune remonte à la création de la Maison de services au public en 2016, sous responsabilité de La Poste. Lorsque le programme France Services a démarré, nous avons souhaité faire évoluer le local du bureau de poste pour mieux accueillir les usagers. Ces travaux étant impossibles pour La Poste, nous avons pris deux décisions : transformer le bureau de poste en agence postale communale et prendre à notre charge le portage de la structure France Services.

Il était en effet essentiel pour nous d'offrir des services publics à la population. La tendance étant à la réduction des permanences de proximité des différents services publics, l'espace France Services est une adaptation à la numérisation des démarches administratives et un point de liaison avec les plateformes pour les usagers.

Avec la présence complémentaire d'un conseiller numérique que nous avons recruté à l'automne 2021, la commune de Sainte-Féréole constitue un pôle de services publics pour les communes voisines.

La montée en puissance de la structure France Services est progressive, les usagers doivent prendre l'habitude de se rendre dans l'espace France Services plutôt qu'à la mairie pour être aidés dans leurs démarches administratives. Les partenaires du réseau doivent eux aussi considérer la structure France Services comme un point d'entrée pour les usagers vers leur administration.

Nous envisageons d'augmenter le temps de travail de nos deux agents France Services pour leur permettre de contribuer au développement de la structure.

En conclusion, je dirais que la présence d'une structure France Services permet de clarifier les rôles entre la fonction politique de la mairie et la fonction de services publics de l'espace France Services.

Catherine Merckx, Sous-préfète d'Ussel, responsable du déploiement du programme « France services » en Corrèze

Si la création de plateformes administratives numériques a été synonyme, pour une majorité de nos concitoyens, d'un accès à la fois plus simple et plus rapide aux services publics, elle en a également éloigné d'autres, moins à l'aise avec l'outil informatique ou tout simplement moins familiers du jargon administratif. Le dispositif « France Services » vise précisément à répondre à ce sentiment d'éloignement que peuvent ressentir certains de nos concitoyens, spécialement dans nos territoires ruraux, en leur permettant de réaliser, à proximité de chez eux, dans un lieu identifié, généralement la mairie ou le bureau de poste, et avec l'aide d'un agent administratif spécialement formé, leurs principales démarches administratives.

Nous sommes les garants, au niveau de la préfecture, de la qualité du service rendu par ce nouveau réseau. Nous veillons tout particulièrement à ce qu'aucune demande d'usager ne reste sans réponse. C'est la force de ce nouveau réseau.

### **Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

